

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

Secrétaire de séance : Mme LAMAZERE

**23 – 36 - CHÂTEAU MONCADE : CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BÉARN
RELATIVE À L'ORGANISATION DE VISITES GUIDÉES**

Rapport présenté par Madame LEMBEZAT, maire-adjoint :

Considérant que le Château Moncade joue un rôle structurant pour la valorisation touristique du territoire et doit être mis en valeur, notamment à travers des visites guidées, la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne a sollicité l'Office de Tourisme Cœur de Béarn pour assurer la prestation.

La visite guidée du Château Moncade sera intégrée à la visite de ville conduite par l'Office de Tourisme Cœur de Béarn les lundis à 10 h 30 en juillet et en août. Ces visites sont reconduites au printemps et à l'automne deux lundis par mois en mai, juin, septembre et octobre.

L'Office de Tourisme Cœur de Béarn conduira la visite guidée du Château Moncade pour les groupes qui lui en feront la demande au printemps et à l'automne.

En contrepartie l'Office de Tourisme Cœur de Béarn encaissera intégralement les recettes des visites guidées pour participer aux charges afférentes.

La ville d'Orthez/Sainte-Suzanne ne demande aucune contrepartie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et l'Office de Tourisme Cœur de Béarn, définissant les modalités d'organisation et les engagements de chacune des deux parties.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le